

Lycée J. BREL

CHOISY LE ROI

UAI ou RNE : 0940141T

90 100 avenue d'Alfortville

94600 CHOISY LE ROI

Tel : 01 48 92 99 40

Fax : 01 48 92 99 43

Courriel : ce.0940141t@ac-creteil.fr

TAXE D'APPRENTISSAGE

PROMESSE DE VERSEMENT 2018

Sur les salaires 2017

Ce bordereau nous est indispensable pour suivre vos versements
auprès des organismes collecteurs.

Merci de nous le retourner si vous décidez de nous soutenir
à l'adresse du lycée, ou par fax au 01 48 92 99 43

Votre entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

Chef d'entreprise :

Comment verser :

Le versement financier de la taxe se fait exclusivement par l'intermédiaire de votre organisme collecteur (OCTA) avant le 28 février. Si vous n'en n'avez pas un d'attitré, nous vous suggérons de vous adresser auprès de votre chambre de commerce ou d'industrie.

Le lycée est habilité à recevoir la part dite « Hors quota » dans les catégories :

A (40% de plein droit) au titre des CAP des BAC et formations complémentaires

B (40% de plein droit) au titre des BTS

C (20% par la règle du cumul)

Merci de préciser explicitement sur le formulaire que votre versement s'effectue au profit du Lycée des métiers Jacques BREL de CHOISY LE ROI en indiquant notre adresse et le N° RNE (0940141T)

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous préciser vers quelle section, métier ou projet vous souhaitez aider le lycée :

Votre organisme collecteur :

Département ou Région :

Vous pouvez verser jusqu'à 100% de la part dite « barème ou « Hors quota », c'est à dire 23% du montant total de la Taxe d'apprentissage brut.

Montant de la taxe versée au lycée :euros